

Procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025



Le 20 mars 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Ardèche, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à Saint-Sauveur-de-Montagut, à 18h00, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC, en session ordinaire.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Madame Christine GIGON, et Messieurs Michel CONSTANT, Arnaud DE CAMBIAIRE, Adrien FEOUGIER, Hervé ROUVIER, Alain SALLIER, François VEYREINC.

Votes : 7

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Titulaires : Messieurs Dominique BRESSO, René COSTE, Florent DUMAS, Christophe GAUTHIER, Yves LE BON, Denis SERRE, Michel VILLEMAGNE.

Votes : 7

Communauté de Communes du Pays de Lamastre

Titulaires : Madame Marielle PLANTIER et Messieurs, Jacky CHOSSON, Dominique COUTURIER.

Pouvoir : M. Jean-Paul VALLON à M. Jacky CHOSSON.

Votes : 4

Ont assisté au Comité Syndical sans voix délibérative :

Les agents du SyMCA : Valentin RABIER, Andréas REY, Julie SCHMITT et Cindy VERMEIREN.

Nombre de délégués en exercice : 31	Nombre de votants présents : 17	Nombre de pouvoirs exercés : 1
-------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, ouvre la séance à 18h05.

Valentin RABIER, est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

En introduction, **François VEYREINC, Président du SyMCA**, remercie les élus présents pour leur mobilisation et confirme une nouvelle fois que Saint-Sauveur-de-Montagut est peut-être le lieu central pour les élus pour la participation aux réunions.

Le Président présente l'ordre du jour.

INSTANCE

Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2025

François VEYREINC, Président du SYMCA, demande aux membres présents, après avoir été destinataires du procès-verbal du dernier Comité Syndical tenu à Saint-Sauveur-de-Montagut, s'il y a des questions ou demandes de modifications.

- ✓ Yves LE BON, délégué titulaire Val'Eyrieux, souhaite la modification d'un mot fin de page 2 « sur le fond et sur la forme », le procès-verbal est validé par l'assemblée.

FINANCES

Compte Financier Unique 2024

Jacky CHOSSON, délégué titulaire Pays de Lamastre, 1^{er} Vice-Président préside le CFU.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le comité syndical va donc délibérer pour la première fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il présente la synthèse chiffrée du CFU et fait lecture de la note explicative, fournie lors de la convocation des membres au Comité syndical, qui se résume ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	51 500,00	308 982,50	360 482,50
	Recettes réalisées (1)	B	51 404,34	296 956,85	348 441,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	67 930,74	361 500,88	449 491,03
	Dépenses réalisées (1)	E	17 237,00	252 019,71	270 156,71
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (**)		G = B - E	34 247,34	44 037,14	78 284,48
Résultats antérieurs reportés					
Résultats antérieurs reportés (***)		H	16 430,74	72 578,39	89 009,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
Excédent/déficit		I = H	50 678,08	116 615,53	167 293,61
Différence entre les restes à réaliser					
Restes à réaliser (***)		J = C - F	0,00	0,00	0,00
Excédent cumulé					
Excédent/déficit		G - I + J	50 678,08	116 615,53	167 293,61

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élève à 252 919,71 €.

Charges de personnel moindres : pendant 6 mois le poste de chargé de mission SIG a été vacant.

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 296 956,85 €, hors excédent antérieur reporté 2023 de 72 578,39€ (participations intercommunales à 4.50€/hab. + sous-location des locaux à INITIACTIVE).

Le résultat de l'exercice 2024 présente, après affectation de l'excédent antérieur 2023, un excédent de fonctionnement de 116 615,53 €.

L'excédent de fonctionnement sera reporté au Budget Primitif 2025 au compte 002 pour un montant de 91 615,53€, suite au choix, lors du DOB 2025, de basculer 25 000€ en investissement au compte 1068 pour

renflouer le budget investissement 2025 et ainsi capitaliser pour les prochains besoins d'étude(s) dans les années à venir.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à **17 237,00 €**, correspondant aux écritures d'ordre de reprises de subventions, les frais de réalisation du guide DAACL par le bureau d'études AID et les acomptes pour la création du nouveau site internet.

Recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à **51 484,34 €**, correspondant à 12 891,86€ pour les amortissements des frais d'études ; 3 592,48€ de FCTVA et 35 000,00€ d'excédent de fonctionnement de 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 présente, après affectation de l'excédent antérieur 2023, un **excédent d'investissement de 50 678,08 €**.

L'excédent d'investissement sera reporté au Budget Primitif 2025 au compte 001 pour un montant de **50 678,08 €**.

Il est précisé que le SymCA est concerné par le Budget Vert (annexes obligatoires du CFU), qui vise à qualifier les impacts sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, de chacune des dépenses d'investissement. Pour l'exercice 2024, les annexes sont à l'état néant.

François VEYREINC, Président du SymCA, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Jacky CHOSSON, délégué titulaire Pays de Lamastre, 1er Vice-Président demande si les élus souhaitent un complément d'informations avant de passer au vote.

✓ **Aucune remarque n'est émise par l'assemblée : vote à l'unanimité.**

Affectation des résultats 2024

M. François VEYREINC, Président du SymCA, précise qu'après la présentation des résultats de l'exercice 2024 en section de fonctionnement et d'investissement par **Jacky CHOSSON 1^{er} Vice-Président**, il y a lieu d'affecter ceux-ci au Budget primitif 2025.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		72 678,39		16 430,74		89 009,13
Opérations de l'exercice	252 919,71	296 956,85	17 237,00	51 484,34	270 156,71	348 441,19
Totaux	252 919,71	369 635,24	17 237,00	67 915,08	270 156,71	437 460,32
Résultat de clôture		116 615,53		50 678,08		167 293,61

Besoin de financement		(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement	50 678,08	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser		<input checked="" type="checkbox"/> ← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent Total de financement	50 678,08	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	25000	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement	91615,53	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Il souligne l'affectation de 25 000€ au compte 1068 d'investissement comme cela avait été acté lors du DOB, en février.

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, demande si les élus souhaitent un complément d'informations avant de passer au vote.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée : vote à l'unanimité.*

Budget 2025 et appel à participation

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, présente la proposition de Budget Primitif 2025, qui fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Comité Syndical du 20 février 2025.

Il développe le Budget Primitif 2025 par chapitre en faisant lecture de la note de présentation fournie lors de la convocation aux membres du Comité Syndical, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont budgétisées à hauteur de **125 418,13€**. Elles comprennent : loyers, locations de matériel, PC portables, copieur, standard téléphonique, véhicule de service, carburant, télécommunications, frais d'affranchissement, fournitures diverses, maintenance du matériel, entretien des locaux, assurances, adhésion SIVU, frais de déplacements des agents, etc.

- Communication (article 6236) : **14 000,00€** alloués cette année. Il est prévu l'édition du Guide de mise en œuvre sur les continuités écologiques pour toutes les communes et partenaires concernés, lettre du SCoT... (Mise en page, graphisme... sont réalisés en interne pour limiter les coûts) ;
- L'organisation d'une Conférence des communes annuelle à l'automne.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel totales représentent **209 850,00€**

L'effectif du SyMCA sera de 4 agents.

Ces charges tiennent compte des évolutions de carrière des agents : avancements d'échelon, réévaluation d'IFSE, forfait mobilités...

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles représentent **41 000,00€** dont :

- Indemnités et cotisations retraites des élus (articles 65311 et 65313) pour un montant de **32 500€**, prenant en compte l'augmentation du point d'indice ;
- Droit d'utilisation – informatique en nuage pour 3 000,00€, ainsi que les subventions autres organismes et autres à hauteur de 5 500€.

Une **dotations à l'investissement** est inscrite pour un montant de **15 500,00€** (article 6811) ainsi qu'une **dotations aux provisions pour risques et charges financiers** de l'ordre de **2 000,00€** en cas de litige juridique contre le SCoT.

Chap.023 Virement à la section d'investissement de 81 000,00€ pour l'équilibre du budget suite au basculement des dépenses de 2023 des honoraires des commissaires enquêteurs vers l'investissement.

Recettes de fonctionnement

Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur d'excédent reporté s'élève à **91 615,53€**. Ce résultat est accentué par l'économie en 2024 sur les charges de personnel avec un agent en moins pendant 6 mois.

Opération d'ordre entre sections (chapitre 042)

Une recette d'un montant de **7 085,00€** est inscrite, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement (article 777).

Autres produits de gestion courante (article 75888)

Deux bureaux et des parties communes des locaux du SyMCA à Saint-Julien en Saint-Alban sont sous-loués à l'association Initiative 26-07, soit une recette inscrite à hauteur de **3 600,00€**.

Mandats annulés sur exercices antérieurs (773)

Honoraires des commissaires enquêteurs, pour un montant de **81 000,00€**, basculés en investissement pour récupérer le FCTVA en 2027.

Dotations, subventions (chapitre 74)

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, rappelle que les recettes du SyMCA proviennent presque exclusivement de la participation des 3 intercommunalités du territoire.

Au vu des éléments proposés, la part d'autofinancement restant à la charge des intercommunalités pour l'exercice 2025 s'élèverait à **271 467,60€**.

Sur la base de 63 132 habitants, elle représentera une participation de **4,30€ par habitant**.

Appel à participation	CAPCA 44 163 hab.	VAL'ÉYRIEUX 12 291hab.	CDC pays de LAMASTRE 6 678 hab.	TOTAL 63 132 hab.
Fonctionnement du SyMCA et actions SCoT 4.30€	189 900.90 €	52 851.30 €	28 715.40 €	271 467.60 €

Et en recettes complémentaires, **20 000,00€** de la CDC Val'Éyrieux pour l'accompagnement du SyMCA à l'élaboration de son PLUi, à définir par convention financière.

En fonctionnement, le budget 2025 proposé s'élève à 474 768,13€ équilibré en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Opération d'ordre entre sections (chapitre 040)

Une dépense d'un montant de 7 085 € est inscrite, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement, que l'on retrouve en recettes de fonctionnement.

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Un montant de 161 093,08 € est provisionné dont 81 000€ pour le basculement en investissement des dépenses d'honoraires des commissaires enquêteurs et ainsi permettre de récupérer le FCTVA dessus en N+2. Il y aura le solde de la création du site internet à hauteur de 5 093,08€, le reste étant pour des études éventuelles.

Immobilisations corporelles (chapters 21)

4 000 € sont alloués pour les immobilisations corporelles.

Recettes d'investissement

Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté d'excédent s'élève à 50 678,08€.

Dotations, Fonds divers, Réserves (chapitre 10) et Opération d'ordre entre sections (chapitre 040)

Aucune recette est attendue du FCTVA (article 10222) et 15 500 € pour les dotations aux amortissements (chap.40).

Excédent de fonctionnement (1068)

Il a été acté lors du Débat d'Orientations Budgétaires de basculer 25 000,00€ de la section de fonctionnement au compte 1068 (correspondant à une partie de l'économie en 2024 sur les charges de personnel avec un agent en moins pendant 6 mois) pour accroître le budget d'investissement et permettre le financement d'étude à venir.

Chap.021 Virement de la section de fonctionnement de 81 000,00€ pour l'équilibre du budget suite au basculement des dépenses de 2023 des honoraires des commissaires enquêteurs vers l'investissement.

En investissement, le budget 2025 s'élève à 172 178,08 €, équilibré en dépenses et en recettes.

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, demande si les élus souhaitent un complément d'informations avant de passer au vote.

- ✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée : vote à l'unanimité.*
- ✓ *L'appel à participation des intercommunalités sera pour l'année 2025 à 4,30€ par habitant.*

RESSOURCES HUMAINES

Création du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1er avril 2025.

François VEYREINC, Président du SyMCA, explique aux membres que Cindy VERMEIREN est agent intercommunal. Elle exerce également en tant que secrétaire de mairie à Saint-Cierge-la-Serre.

Il la remercie du travail accompli au sein du Syndicat et souligne qu'elle est un pilier de la structure pour toute l'équipe.

Par avancement de grade elle peut prétendre à devenir Adjoint administratif principal de 2ème classe suite à la réussite de l'examen professionnel qu'elle passe actuellement ou auquel elle pourra prétendre l'année prochaine par ancienneté de fonction à la mairie de Saint-Cierge-la-Serre ; à termes elle pourra éventuellement prétendre au poste de Secrétaire générale de mairie.

Il précise à l'assemblée que les deux structures doivent suivre sa carrière professionnelle simultanément.

Le SyMCA ayant peu de Comités syndicaux dans l'année, il est proposé l'ouverture de poste pour permettre l'avancement de grade en cours d'année si besoin. Le Président précise que cela n'aura pas d'impact significatif sur le budget.

Michel VILLEMAGNE délégué titulaire Val'Eyrieux, souligne qu'il faudra modifier le tableau des effectifs en conséquence quand la nomination aura eu lieu en supprimant le poste d'Adjoint administratif, ce qui est confirmé par le Président.

SCoT

Méthode d'analyse des gisements fonciers et objectifs

Valentin RABIER, directeur du SyMCA, rappelle qu'une attention particulière est portée quant à proposer aux membres du comité syndical une continuité entre les sujets abordés lors des différentes réunions du comité. Ainsi, lors du comité syndical du 15 février 2024, une présentation et un débat sur l'opportunité de conduire une stratégie foncière avait eu lieu. Il s'agissait de recontextualiser le rôle central du foncier dans l'aménagement du territoire en considérant que sans régulation certains usages pouvaient prendre le pas sur d'autres, parfois de manière irréversible.

Le sujet ayant recueilli une attention particulière des élus, une conférence des communes a été organisée sur ce thème en septembre 2024.

Suite à cela, les élus du bureau ont travaillé sur l'opportunité ou non de mener une stratégie à l'échelle du SCoT, sous quelle forme et avec quel accompagnement (bureau d'études ?). Au regard d'un benchmarking effectué et de la prise de contact avec un bureau d'études et plusieurs territoires engagés dans ces démarches, il résultait la nécessité de mieux connaître le foncier pour mieux le mobiliser, à savoir caractériser son gisement foncier. Cette étape apparaît primordiale avant de lancer toute stratégie qui, par ailleurs, nécessite la mise en place d'une équipe technique et politique dédiée au sein des EPCI ainsi que d'un budget alloué.

Dans ce contexte, la mise en place du PLUi de Val'Eyrieux est une bonne opportunité, pour une partie du territoire, de mieux connaître son gisement foncier.

Valentin RABIER, directeur du SyMCA, présente ainsi la méthode déployée dans le cadre du PLUi et pour lequel le SyMCA a conventionné avec l'intercommunalité. Ce travail pourrait être à l'avenir proposé à d'autres territoires qui le souhaiteraient, sous forme de prestation de services.

Pour la CCVE, sur la base des orientations du SCoT et des enveloppes urbaines concertées, le travail de préparation mené via un logiciel de cartographie a consisté à :

- Compiler tous les enjeux environnementaux et les contraintes d'utilité publique,

- Délimiter les espaces urbanisés du territoire par la création d'enveloppes urbaines bâties en janvier 2025,
- Identifier les opérations récentes ou en cours pour suivre la dynamique de construction depuis l'approbation du SCoT,
- Recenser les friches du territoire, qui représente un bonus de production de logements pour les communes et qui n'engendre pas de nouvelle consommation foncière,
- Déterminer le potentiel de renouvellement urbain,
- Identifier les parcelles mobilisables (dents creuses),
- Identifier les parcelles divisibles.

Des réunions communales avec toutes les communes sont prévues pour préciser ces éléments parcelles par parcelles afin d'avoir un recensement foncier par commune le plus exhaustif et sincère qui soit.

Ce travail, contractualisé par une convention spécifique, représente 60 jours de travail pour l'équipe technique du SyMCA sur la période de mars à mai 2025.

Alain SALLIER, délégué titulaire CAPCA demande comment fait-on avec la rétention foncière des propriétaires dans les dents creuses ?

Julie SCHMITT, chargée de mission SCoT, précise qu'un travail de négociation sera à conduire avec les services de l'Etat pour envisager une rétention foncière adaptée au territoire.

Valentin RABIER, directeur du SyMCA précise que la méthode a été validée par la DDT lors d'une réunion de travail le lundi 17 mars 2025. Concernant la rétention foncière, un certain pourcentage sera toléré mais ne pourra être une réponse justifiant à elle seule l'extension de l'urbanisation.

Yves LE BON, délégué titulaire Val'Eyrieux, précise que le travail du SyMCA est de faire des propositions c'est le potentiel théorique. Il s'agit bien de considérer cela localement et au cas par cas avec les élus des communes concernées.

Dominique BRESSO, délégué titulaire Val'Eyrieux, souligne que certaines communes n'en auront pas assez ou trop.

Julie SCHMITT, chargée de mission SCoT, précise que l'équilibre sera recherché au niveau du PLUi.

Dominique BRESSO, délégué titulaire Val'Eyrieux, questionne sur le 1 hectare par commune, lié à la garantie communale prévue par la loi.

Julie SCHMITT, chargée de mission SCoT, explique que sur le 1 hectare dont chaque commune peut disposer pour se développer, on peut déjà déduire ce qui a été déjà consommée depuis que le SCoT a été rendu exécutoire (22 février 2023). Elle rappelle qu'il s'agira également, dans le respect des décrets d'application du ZAN de comptabiliser les parcelles de + de 2500 m² qui, bien qu'en dents creuses, seront considérées par l'Etat comme de la nouvelle consommation foncière.

Dominique BRESSO, délégué titulaire Val'Eyrieux, souhaite que lors du travail dans le cadre de l'analyse du gisement avec chaque commune de la CDC Val'Eyrieux, qu'il soit bien rappelé qu'elles doivent rester compatibles avec les prescriptions du SCoT.

Arnaud DE CAMBIAIRE, délégué titulaire CAPCA, précise que les villages ont quelques latitudes. En effet, le SCoT permet une redistribution du potentiel de création de logements neufs entre les communes d'une même classe de l'armature. Ce débat est à avoir à l'échelle de l'EPCI.

Valentin RABIER, directeur du SyMCA, ajoute qu'il vient par ailleurs d'être proposé à la commune de Flaviac, qui se lance dans la révision de son PLU de proposer au BE cette méthode de recherche de gisement foncier pour harmoniser le calcul sur le territoire. D'une manière générale, il propose de systématiser la proposition

de la méthode SCoT dans tous les cahiers des charges pour l'élaboration des documents d'urbanisme pouvant avoir lieu sur le territoire.

Alain SALLIER, délégué titulaire CAPCA souligne que le PLUi permet d'échanger entre communes pour avoir quelque chose de cohérent. Certains élus ont peur qu'on leur impose des choses. Il faut démystifier ces a priori. Il ajoute qu'avec les débats menés par l'accompagnement du SCoT, le PLUi n'est plus un tabou à l'échelle de la CAPCA.

François VEYREINC, Président du SymCA, demande à Valentin de réexpliquer l'impact des + ou - 2 500m².

Valentin RABIER, directeur du SymCA, précise qu'aujourd'hui même si situés au sein des parties déjà urbanisées les parcelles de plus de 2500 m² doivent être comptées comme de la consommation foncière nouvelle.

Michel VILLEMAGNE délégué titulaire Val'Eyrieux, exprime que la vraie réussite du projet de territoire de Val'Eyrieux serait d'arriver à mutualiser entre communes un ou deux projets.

Présentation réponse AAP OAP de qualité

Julie SCHMITT, chargée de mission SCoT, rappelle que l'Etat a lancé un appel à projet « OAP de qualité » dont l'objectif est la réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant d'alimenter l'élaboration ou la modification d'une OAP sectorielle à vocation résidentielle ou mixte (habitat/équipements/services).

François VEYREINC, Président du SymCA, précise qu'il a souhaité répondre à cet appel à projet dans le but de retravailler une OAP « renouvellement urbain » du PLU située au Petit Tournon. En effet, ce secteur en proximité immédiate de Privas présente des enjeux de reconquête d'un ancien moulinage sous occupé qui pourrait représenter un potentiel pour la création de nouveaux logements sans foncier tout à fait intéressant. Elle permettrait également de retravailler la question de l'ancien linéaire commercial présent coté ouest de la chaussée mais également tenir compte du jardin partagé installé en contrebas et sur lequel l'OAP initial prévoyait la construction de logements.

Julie SCHMITT, chargée de mission SCoT, rappelle la procédure et le calendrier.

François VEYREINC, Président du SymCA, précise qu'il a naturellement sollicité le SymCA pour se faire accompagner dans l'écriture du projet de cahier des charges pour fixer les attentes de la commune et répondre à l'appel à candidature dont la sélection définitive est attendue pour octobre 2025.

Présentation site internet et prototype carte interactive DOO

Cindy VERMEIREN, responsable administrative, présente aux élus le nouveau site internet qui sera en ligne dans les semaines à venir, une relecture approfondie est en cours. Plus esthétique et dynamique, véritable outil de communication qui doit être le reflet du Syndicat, la compréhension du SCoT Centre Ardèche pour tous, carte dynamique du territoire, documents et guides téléchargeables directement....

Pour le contenu, l'équipe a décidé d'éluder la partie élaboration du SCoT et a ciblé sur la mise en œuvre du SCoT depuis son approbation, l'aide à la mise en compatibilité ainsi que le volet observatoire qui sera à développer dans les mois et années à venir.

Elle souligne qu'un espace sera réservé à chaque membre du Comité syndical et du Bureau avec chacun son identifiant qui leur permettront de consulter les documents présentés en séance, compte rendu et autres.

Valentin RABIER, directeur du SyMCA, précise qu'Andréas ne pourra pas présenter le prototype de la carte interactive DOO ce jour, suite à des problèmes techniques.

François VEYREINC, Président du SyMCA, remercie les élus de leurs présence et mobilisation pour ce comité syndical.

Le prochain Comité syndical sera en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président du SyMCA,
François VEYREINC



Le secrétaire,
Valentin RABIER

